
CABINET

Y. G.

Arrêté N° 14 935 /MIDDLE/CAB

portant nomination des chefs de division au commandement
de la sécurité civile

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°7-2011 du 02 mars 2011 portant statut spécial des personnels de la
police nationale ;

Vu la loi n°12-2019 du 17 mai 2019 fixant les missions, l'organisation et le
fonctionnement de la police nationale ;

Vu le décret n°2019-377 du 27 décembre 2019 portant attributions et
organisation du commandement de la sécurité civile

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier
ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des
membres du Gouvernement

Vu le décret n°2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du
ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local.

ARRETE :

Article premier : Sont nommés chefs de division au commandement de la
sécurité civile :

Division protocole :

Lieutenant de police ILOKI Elise Firmine

Commandement de la mobilisation et des opérations de secours :

Division des opérations

Lieutenant-colonel de police OSSIBI Albain Henri

Division des études et de la planification

Commandant de police KANDO William Stève *W. K.*

Division de la cartographie et de la photo-interprétation
Commandant de police BOLOHOU MOLENG Arsène Yvon

Division des équipements
Capitaine de police NGOULOUBI MIERE Ludovic

Commandement des services médicalisés :

Division de l'organisation des soins
Médecin-capitaine de police ZINGA Kriss Dino

Division des secours médicalisés
Médecin-capitaine de police NGUEGUIE KESSARA

Division pharmacie
Capitaine de police MANITOU MILANDOU Marcel

Commandement de la défense civile :

Division des plans de protection
Commandant de police KESSI Habib Gildas

Division de l'alerte et des secours
Commandant de police MBOUNGOU MOUELE

Direction de la prévention et de la réglementation :

Division des études et de la réglementation
Lieutenant de police DIAMONIKA BANKANA Blanchard

Division de la prévention
Lieutenant de police DOUNIAMA Klès Jusklès Omar

Division des risques majeurs
Lieutenant de police SAMBA Eryc Borderesh

Direction de l'administration et du personnel :

Division des archives et de la documentation
Sous-lieutenant de police NGAKOSSO Fiston Francy Guyginel

Direction de la formation :

Division des études et de la planification
Lieutenant de police MAMPASSI MVONO Jean Paul 

Direction des finances :
Division finances
Lieutenant de police DZIOS Parfait

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 17 novembre 2023


Raymond-Zéphirin MBOULOU